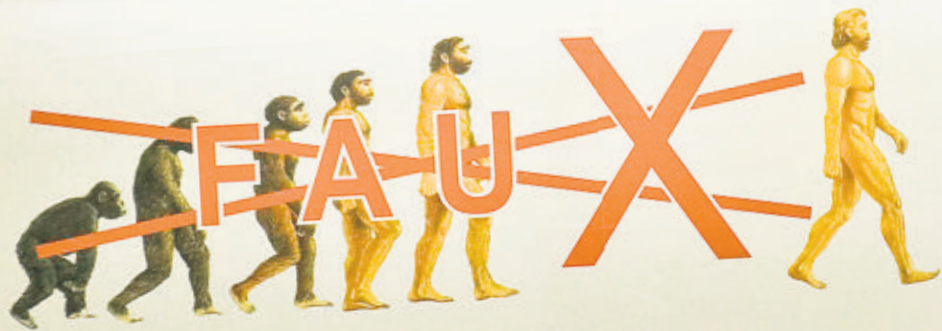
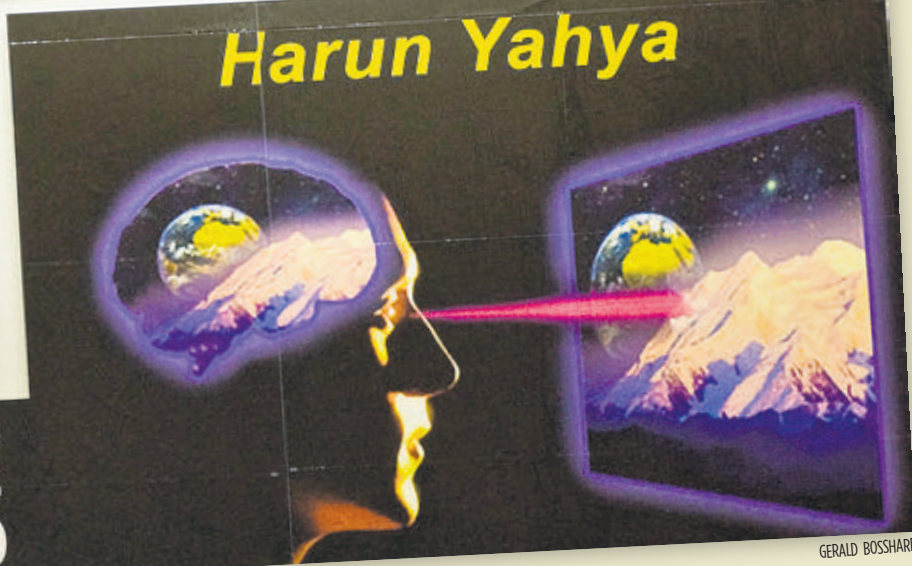


mensongedelevolution.com



conférence scientifique sur l'origine de la vie
BEAULIEU CENTRE DE CONGRÈS
LAUSANNE 25 MAI - 21:00



PLACARDÉ

Les gares de Suisse romande, comme les murs de nombreuses villes, ont vu fleurir ces derniers jours l'affiche annonçant la conférence d'Harun Yahya à Lausanne. La police du commerce n'a pourtant pas encore donné son autorisation. LAUSANNE, LE 10 MAI 2010

Créationniste sous surveillance

CONTROVERSÉ

Le prédicateur turc musulman Harun Yahya doit tenir une conférence le 25 mai au Palais de Beaulieu à Lausanne. Rejetant la théorie de Darwin au nom d'Allah, ce sulfureux personnage n'a pas encore reçu l'autorisation de la ville.

PASCALLE BURNIER

Difficile de les rater. Depuis quelques jours, des affiches biffant la théorie de l'évolution de Darwin inondent les rues et les gares de Suisse romande et d'autres grandes villes de Suisse. Une campagne de communication impressionnante pour annoncer la venue d'un célèbre créationniste musulman au Palais de Beaulieu. Le 25 mai, Harun Yahya, alias Adnan Oktar, prévoit de dévoiler sa vision du monde.

En 2007, il avait déjà fait parler de lui en distribuant gratuitement son *Atlas de la création* dans les écoles genevoises, mais aussi belges et françaises. Un luxueux livre de 770 pages propageant ses thèses créationnistes. Harun Yahya est à la tête du mouvement anti-évolutionnistes le plus virulent du monde musulman. Et le prédicateur turc va plus loin. Pour lui, «la duperie» qu'est le darwinisme a surtout provoqué «des idéologies violentes telles que le racisme, le fascisme et le communisme, ainsi que d'autres con-

ceptions barbares du monde.» Sur un de ses nombreux sites internet, la destruction des tours du World Trade Center est attribuée aux darwinistes, «terreaux des mouvements terroristes». Antisioniste et contre les francs-maçons, il dénonce toute forme de matérialisme et d'athéisme.

Brouillage de pistes

Sa venue à Lausanne suscite la méfiance. Alertée par les affiches, la police du commerce n'a pas encore octroyé d'autorisation. «A la base, une demande a été déposée pour une conférence scientifique. Aujourd'hui, la police fédérale et cantonale sont en train d'analyser cela», explique la cheffe de service, Florence Nicollier. Du côté de Beaulieu, Harun Yahya a réussi à brouiller les pistes. «Nous avons été contactés par une personne très sérieuse voulant louer une salle de 500 places. Nous avons découvert le thème de la conférence uniquement sur les affiches. Mais ce n'est pas à nous de juger du bien-fondé de cette manifestation», explique Michèle Cassani, responsable communication.

Aujourd'hui, il est toujours impossible de savoir si la conférence sera payante ou non. Le public désireux d'obtenir plus d'informations est renvoyé à une adresse e-mail: celle d'un bureau d'architectes et de designers de Lugano. Contacté, le Tessinois s'est présenté comme un intermédiaire d'Harun Yahya



Harun Yahya est le chef de file des créationnistes musulmans.

et a renvoyé nos questions au porte-parole du «maître» à Istanbul, Emre Calikoglu. Hier soir, nous étions toujours sans réponses.

Trois ans de prison

Les méthodes d'Harun Yahya sont déjà connues. Né en 1956 à Ankara, l'homme a lancé son offensive créationniste en 1998. Cet ex-étudiant des Beaux-Arts, qui se présente aujourd'hui comme un écrivain scientifique de renommée internationale, a déjà fait 3 ans de prison et séjourné en hôpital psychiatrique. Le financement de son mouvement, qui recruterait ses bénévoles dans la bourgeoisie turque, n'est pas connu. Selon un dossier publié dans *Le Nouvel Observateur*, Harun Yahya serait proche de l'extrême droite turque.

Islam et darwinisme sont-ils compatibles?

Le Coran reconduit le récit de la Genèse sur la création du monde en sept jours. Les musulmans ont-ils pour autant une lecture littérale des textes sacrés? Autrement dit, peut-on être un bon musulman tout en croyant à la théorie de l'évolution de Darwin? Pour Mallory Schneuwly Purdie, chercheuse à l'Observatoire des religions de l'Université de Lausanne,

«l'islam est compatible avec les sciences. Depuis l'origine de cette religion, les sciences ont été très bien représentées entre autres par de grands mathématiciens musulmans. L'islam dit que Dieu a donné l'intelligence aux hommes et qu'ils doivent donc l'utiliser.» Comme toutes les religions monothéistes, l'islam a des fondements créationnistes: Dieu ou Allah a créé l'homme. La chercheuse tient à mettre en garde: «Tout dépend ensuite de la compréhension et de l'interprétation de ce dogme. Le créationnisme est une tendance conservatrice. Les salafistes sont par exem-

ple créationnistes, mais ils n'en font pas leur cheval de bataille. Il ne faut donc pas confondre les bases de l'islam avec le créationnisme activiste d'Harun Yahya.»

Bien qu'ingénieur, Tewfiq El Maliki, président du Conseil islamique suisse, rejette les thèses de Darwin. «Je crois en Adam et Eve. Pour moi, Dieu est le créateur.» A ses yeux, le darwinisme est une théorie

adoptée par certains scientifiques: «Une théorie doit être prouvée, et ces scientifiques n'ont pas la vérité absolue. Mais l'islam pousse au développement des sciences. Je pense toutefois que la théorie

de Darwin n'a pas eu de succès chez les musulmans.»

Mais pour Tidiane Diouwara, porte-parole du Collectif des musulmanes et musulmans de Suisse (CMMS), le darwinisme et la foi en l'islam ne sont pas incompatibles: «Si on se réfère à l'islam, Allah nous a créés. Mais en tant que musulman ayant étudié ici, j'ai tendance à croire en les deux théories.»

«Je crois en Adam et Eve. Pour moi, Dieu est le créateur»

TEWFIQ EL MALIKI

Des pains clowns pour Théodora

ENTRAIDE

Jusqu'à la fin du mois, des petits pains au nez rouge sont proposés dans plus de 400 boulangeries artisanales suisses. Cette action vise à soutenir la Fondation qui soulage les enfants malades par le rire.

L'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries (ASPBP) - qui fête ses 125 ans - met sur le marché des pains affublés d'un nez rouge. Ainsi que d'autres friandises tout aussi clownesques. «Avec cette action, on veut communiquer que l'engagement de la Fondation Théodora est vraiment sympa», explique Beat Kläy, directeur de l'ASPBP. «Ce qui nous rapproche, c'est cette idée de proximité», explique Karin Kotsoglou, attachée de presse de Théodora.

Le soutien à la Fondation de Lonay - qui par le rire cherche à soulager les enfants malades - sera double: les pains clowns offriront davantage de visibilité et de moyens financiers. Les



Grimés, les pains des artisans boulangers suisses roulent pour la Fondation Théodora et ses docteurs Rêves.

fonds collectés seront alloués aux visites des docteurs Rêves. En Suisse, chaque année, plus de 66 000 bambins bénéficient de rendez-vous hebdomadaires avec ces 53 artistes professionnels flanqués d'une blouse blanche et d'un nez rouge.

Cette opération a déjà été testée en 2008, à l'initiative d'un

boulangier fribourgeois et avec la participation d'une vingtaine de collègues. Cette année, ce sont plus de 400 adresses réparties à travers tout le pays qui jouent le jeu.

ANETKA MÜHLEMANN

www.theodora.ch
www.swissbaker.ch

Trois ans de culpabilisation avant d'être acquitté après un accident mortel

JUSTICE

Le doute l'a emporté hier au procès d'un automobiliste jugé pour homicide par négligence après avoir coupé la route à un motard qui roulait trop vite à Lausanne, en avril 2007.

La douleur de celui qui perd un fils de 19 ans n'est pas comparable à celle de celui par qui l'accident est arrivé. Et pourtant, pour avoir provoqué la collision qui a coûté la vie à un motard, en avril 2007 sur les hauts de Lausanne, un automobiliste de 49 ans, père de quatre enfants, vit lui aussi un cauchemar.

Dépression nerveuse attestée médicalement, troubles du sommeil: c'est un homme très éprouvé qui comparait devant le tribunal pénal présidé par Philippe Colelough. La famille de la victime n'assistait pas au procès. Accusé d'homicide par négligence pour avoir coupé la route au conducteur du deux-roues, il aurait été bien incapable de se

défendre sans l'assistance de son avocate, Me Corinne Monnard Séchaud. Car, de la responsabilité à la culpabilité pénale, il n'y a parfois qu'un pas.

Les faits sont à première vue accablants. L'automobiliste quitte sa place en zone bleue sur le côté droit de l'avenue des Boveresses, calme en cette fin de dimanche après-midi. Son intention est de décrire un demi-tour pour prendre la route dans l'autre sens. Il avance d'abord doucement de quelques mètres sur la zone bleue déserte, regarde dans son rétro, enclenche son clignotant, puis entame son arc de cercle. A peine le temps de réaliser qu'une moto fonce sur lui. Coup de frein, le deux-roues tente vainement de l'éviter par l'arrière, et c'est le choc. Terrible. Le malheureux motard décédera au CHUV.

Selon le juge d'instruction, l'inattention et le refus de priorité sont suffisamment manifestes pour renvoyer le conducteur devant un tribunal. Le procès reprend l'instruction quasi de zéro.

La Cour se rend sur les lieux. Puis elle convoque et interroge l'expert zurichois mandaté, un spécialiste en accidentologie. Elle trouve ses conclusions contradictoires. Et conclut que trop de doutes entourent cette affaire pour pouvoir condamner l'accusé.

Le doute réside essentiellement dans la vitesse à laquelle roulait le motard. Plusieurs éléments indiquent qu'elle était de l'ordre de 80 km/h, soit nettement plus que les 50 km/h autorisés. De plus, le dos-d'âne qui caractérise la chaussée à cet endroit réduisait la visibilité de l'automobiliste. Le ministère public rappelle que le dépassement de vitesse de la victime n'a hélas rien d'exceptionnel en pareil endroit, que la jurisprudence n'en fait pas une circonstance déliant le fautif de son devoir de priorité. La Cour acquitte finalement l'accusé, soulignant qu'il en va différemment avec un gros excès de vitesse supposé. Les 19 808 francs de frais de ce procès sont laissés à la charge de l'Etat.

GEORGES-MARIE BÉCHERRAZ

